

que la majorité avait laissé debout. Debout est un fort euphémisme. Le ministre Simon n'était jadis à plat ventre pour laisser passer l'ouragan révolutionnaire. On ne renverse pas ce qui est par terre. Ainsi protestent, les ministres ont été ramassés par un chef d'armée, qui ne les laisse pas volontiers se blesser sur le champ de bataille. C'est aux ambulances, ou au champ de repos que la majorité, qui leur voue des regrets — si sincères — doit aller les soigner ou les pleurer.

Il se dit que le mouvement sous-préfectoral serait principalement subordonné aux convenances des candidats que le gouvernement devrait soutenir, s'il était forcé d'arriver à des élections générales.

On est très-frappé de la démission de M. Patinot. M. Patinot passe pour un homme fort avisé. De plus, on suppose qu'il n'aura pas agi sans consulter son parent et protecteur M. Léon Renault, lequel a lui-même la réputation d'un maître. De là mille commentaires dans le monde administratif. On constate que l'influence du nouveau cabinet ne se fait pas encore sentir sur les productions de la presse. Les caricatures outragantes pour le clergé catholique continuent à illustrer toutes les devantures de librairie.

Aujourd'hui, nos recettes générales ont acheté pour environ 150,000 francs de rentes tant en 3 0/0 qu'en 5 0/0. Les escomptes ont été de maigre importance.

L'emportement de l'ouverture du marché a dégénéré, en clôture, en véritable panique. Le rente 3 0/0 reste à 68,10, l'emprunt 5 0/0 à 103,15 et la rente 5 0/0 italienne à 64,10, après des alternatives de hausse et de baisse qui ont atteint au moins un peu d'importance.

La panique qui s'est produite à la fin de la Bourse a été déterminée par la nouvelle d'un retour précipité de M. de Bismarck à Berlin, ce qui a fait supposer l'exécution de mauvais desseins à notre égard. Toutefois, le prince de Hohenlohe aurait déclaré, assurément, à tous ceux qui l'ont consulté sur les événements de ces jours derniers, qu'ils ne changeraient rien aux relations parfaitement amicales de la France et de l'Allemagne.

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ECONOMIQUE

NOMENCLATURE DES NOUVEAUX BREVETS

Intéressant à l'industrie lainière.

- 115873, 6 décembre. Veslot et Béron. Machine à étaler la laine et autres matières filamenteuses.
- 115884, 7 décembre. L'Ange. Perfectionnement aux machines à laver les matières textiles en écheveau.
- 115885, 13 décembre. Faysard et Voland. Décoloration des tissus par les procédés de gaufrage et frottage à jour.
- 115891, 9 décembre. Hyde père. Tissu servant à la confection des câbles.
- 115928, 9 décembre. Knab et Fournier. Moyen de blanchir la laine, la soie, etc.
- 115948, 12 avril. Teusard de Beuregard. Nouvel au séchoir industriel.
- 115953, 9 décembre. Gauduchaux-Picard. Système de carbonisation des matières végétales dans les dérivés de la laine et de la soie.
- 115970, 12 décembre. Savary. Produit pour la teinture des laines en bleu, noir, vert et marron.
- 116097, 16 décembre. Queval. Taquet en soie pour métiers à tisser.
- 116104, 18 décembre. Amette fils. Système de guide-àil automatique destiné à perfectionner les cannettes pour la fabrication des étoffes de tout genre.
- 116025, 23 décembre. Lefebvre. Addition faite aux métiers à tisser à main ou à la vapeur, ayant pour but d'empêcher la navette de s'échapper.
- 116032, 18 décembre. Queval. Graisseur automatique de broche, de taquet de métier à tisser.
- 116038, 15 décembre. Weisbach. Machines rotatives avec courant d'air pour sécher les fils.
- 116039, 28 juin. Whittaker. Perfectionnements dans les métiers à boudiner ou à filer la laine et autres matières filamenteuses.

J'ouvris le feu en déclarant à l'excellente femme que son café était toujours le meilleur du monde. Elle me répondit :

« Ce n'est pas la peine de rougir du compliment comme une jeune fille, puisque tout le monde le dit. »

« Mais, je ne pouvais pas m'empêcher de reconnaître avec le moins de lait possible cette fois, et je sentais à ma tante mes petits scrupules au sujet de ces révélations de la sœur et du souvenir, afin d'éviter son opinion. Autrement, c'était en somme le même qu'un cœur hors ligne, un esprit original que la tante Capotoni, et elle n'était pas manquée de me répondre quelque chose d'intéressant, j'ai juré. »

« Actuellement, la chère amoureuse n'a plus confiance en moi, et après avoir méditamment écouté mon histoire, elle me répondit : »

« Ça va, ça va, mais ce que ça ne doit pas exiger d'un soldat tant que de ne pas s'écarter de son poste, avant tout, il ne faut pas s'écarter de Dieu. »

« Je promettais à ma tante que cela ne m'arriverait jamais du moins à ma connaissance (ce j'étais sincère, attendu qu'elle ne savait pas ce que cela veut dire) ; puis, j'étais à la poste retirer la lettre, qui, en passant par quelques heures de travail, se trouva singulière, me venant trouver à l'heure natal, que je n'habitais plus le journalisme où, fortuitement, j'y étais venu quelques heures après de moi-même. »

« La lettre de ma tante, de M. de Marsac, est à l'heure actuelle absolument inconnue, et j'ai coupé l'original. »

« Un jour, un jour, j'étais à l'heure d'aller à l'école, et j'étais à l'heure d'aller à l'école. »

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Adresses Industrielles et commerciales.

La plupart des commerçants français ont été très-longtemps à se convaincre de l'utilité de l'annonce. Tandis que leurs confrères des autres pays, et notamment ceux d'Angleterre et d'Amérique, fondaient leur fortune sur la publicité dont ils faisaient un si prodigieux usage, les nôtres semblaient la dédaigner et beaucoup craignaient même de se déconsidérer en employant ce moyen, pourtant si simple, si pratique, de se faire connaître et de se rappeler au souvenir du public et des clients.

Ils ont fini par abandonner ce préjugé ; ils ont compris tous les bienfaits de l'annonce, intelligemment entendue et fréquemment répétée, et on voit, à Paris et dans les départements, les maisons les plus honorées, les plus riches et les plus considérables se servir de la publicité et se féliciter hautement des résultats qu'elle leur donne.

Dans un centre aussi important que le nôtre, la publicité est devenue indispensable à tous ceux qui désirent se créer une clientèle, comme à ceux qui veulent résister à la concurrence et développer leurs affaires.

Les maisons de détail, les fournisseurs de la grande industrie, les marchands de produits spéciaux etc. ont un intérêt considérable à mettre, de temps en temps, leurs noms sous les yeux du public.

Les prospectus, les circulaires ne sauraient remplacer la grande et efficace publicité du journal. Ils ne font que le seconder.

La circulaire n'arrive pas toujours à son adresse; elle n'est pas lue ou n'est lue qu'imparfaitement, parce qu'elle ne porte avec elle rien qui avertisse, rien qui recommande; elle est détruite le jour même où elle est distribuée.

L'annonce du journal, au contraire, quand elle est bien comprise et répétée à des intervalles réguliers, finit par fixer l'attention des intéressés, des consommateurs, et par donner des résultats prodigieux.

Pour faciliter à tous les commerçants l'usage de la publicité, nous inaugurons prochainement un nouveau genre d'annonces spéciales, à bon marché, qui paraîtront dans le corps du journal (grande et petite éditions) sous ce titre : ADRESSES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

Ce système, imité de ce qui se fait dans les journaux anglais et américains et dans certaines grandes feuilles parisiennes, permettra aux commerçants, de rappeler fréquemment leurs noms et leurs spécialités au public, sans qu'ils aient à s'imposer de frais notables.

Avec la grande édition, leur annonce arrivera à la connaissance des industriels, des propriétaires, des rentiers, des capitalistes, des habitués des cercles, des cafés et des estaminets de la ville et des environs.

L'édition à cinq centimes la portera chez l'employé, chez le petit consommateur, chez l'ouvrier, dans les cabarets.

Cette combinaison leur assurera une publicité considérable, très-productive, que nos prix et nos conditions fort avantageuses, leur permettront de continuer indéfiniment, une ou plusieurs fois par semaine.

Nous prions les maisons désireuses de figurer dans cette liste, de vouloir bien nous en avvertir le plus tôt possible, car l'espace que nous pourrions réserver aux ADRESSES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES sera assez restreint, et nous devons prendre certaines mesures, pour ne pas diminuer la matière que nous donnons chaque jour en lecture à nos abonnés.

Nous apprenons la mort de M. Monnier, négociant à Tourcoing, conseiller municipal, chevalier de la Légion d'honneur, ancien commandant du 8^e bataillon de mobiles du Nord.

Par l'aménité de son caractère, M. Monnier avait su acquiescer l'estime et l'affection de ses compagnons d'armes.

Nous apprenons par dépêche télégraphique que M. Welche qui, d'abord avait refusé la préfecture du Nord, s'est résolu à venir s'installer à Lille.

L'Indépendance belge assure que M. Lizot, ex-préfet du Nord, vient d'être nommé grand officier de l'ordre de Léopold de Belgique.

L'ARMÉE TERRITORIALE. — On lit dans l'Avenir militaire :

« Un certain nombre d'anciens sous-officiers de l'armée active, aujourd'hui retraités, désireux d'offrir de nouveaux services à l'Etat, ont demandé au fait demander aux autorités militaires de leurs départements s'ils pouvaient, aux termes des lois et règlements en vigueur, briguer des emplois de sous-lieutenant dans l'armée territoriale. Certains généraux ont répondu affirmativement; d'autres ont été d'avis que ces anciens sous-officiers, ayant dépassé l'âge de quarante ans, au-delà duquel personne en France n'est plus astreint au service militaire, ne pouvaient, pour ce motif, obtenir le grade de sous-lieutenant dans les régiments territoriaux. »

Il nous semble qu'il y a bien des officiers dans l'armée active qui, dans les mêmes conditions d'âge, servent encore avec vigueur et que, pour l'armée territoriale, qui n'aura, sans doute, jamais à supporter de bien grandes fatigues, on pourrait utiliser la bonne volonté, le zèle et l'instruction militaire de anciens sous-officiers dont nous parlons. Pourquoi négliger cet appoint précieux? Nos cadres territoriaux ne se recrutent pas déjà si facilement qu'on doive en exclure des éléments qui seront peut-être recherchés et fort estimés au jour du danger! Du reste, la loi ne s'oppose point à l'admission de ces sous-officiers, pourvu qu'ils répondent convenablement à l'examen prescrit par l'article 31 de la loi du 24 juillet 1873. Mais il importe de faire disparaître les doutes qui ont pu s'élever à ce sujet. Une circulaire ministérielle ne saurait pas de trop pour faire la lumière sur ce point, jusqu'à ce qu'il reste encore obscur aux yeux de quelques personnes. »

Le septième grand concours international de tir, offert par le Cercle des Carabiniers Roubaixiens, touche à sa fin; la dernière séance doit avoir lieu le 31 mai.

On sait qu'un certain nombre de prix, d'une valeur totale de 7.500 fr., seront distribués pour récompenser les tireurs distingués. Ces prix consistant en médailles, livres, objets d'art et autres, sont exposés à la vitrine de M. Bernard-Wellcome, rue du Vieil-Abreuvoir, où ils attirent quantité de personnes, curieuses d'admirer ce brillant étalage.

On y remarque plusieurs médailles, une d'or, envoyée par M. Lizot, préfet; une de vermeil, donnée par M. Harinkouck, président du Cercle des Carabiniers; quelques-unes en argent; beaucoup d'autres en bronze.

Le premier prix de la cible à volonté, vient de M. Pierre Cateau. C'est une réduction en bronze de la statue de la Jeunesse, offrant une branche de laurier au peintre, qu'on voit sur le cénotaphe d'Henri Regnault à l'Ecole des Beaux-Arts. Un bronze, très-finement fondu, représentant un jockey et son cheval, a été donné par la société des Courses.

Parmi les objets d'art, on distingue encore un bronze émanant de MM. les Commissaires du Cercle du Commerce; c'est une faisane et ses petits; charmant de facture, ce groupe. M. le député Scrépel, a, de son côté, offert une coupe fort jolie; M. Farnéchon, maire, une cafetière du meilleur goût.

De magnifiques couverts, des montres en argent et aluminium, des pipes en ébène, et maints autres objets de

diverse nature, sont encore destinés aux vainqueurs.

Il y a, là, vraiment des prix de toutes sortes et des mieux choisis, dont il faut féliciter le Cercle des Carabiniers et les généreux donateurs.

Nous annonçons hier, qu'un accident de chemin de fer s'était produit dans la Gare d'Arras.

C'est à la bifurcation de Blangy, que l'accident a eu lieu. Le train de voyageurs partie de Lille à 10 h. 15 m., a rencontré un train de marchandises. Sept wagons du train de marchandises ont quelque peu souffert de la collision, la locomotive et le fourgon du train de voyageurs ont déraillé.

Mais aucune personne n'a été blessée. Il n'y a que quelques dégâts matériels.

Où donc est-il ce joli mois de mai tant chanté par les poètes et surtout tant orné par la nature?... C'est en vain qu'on le chercherait au ciel, dans les jardins, dans les campagnes; il n'est nulle part.

Il n'y a pas eu d'hiver cette année, il n'y aura pas de printemps; il n'y a que de la pluie... Cependant, les astronomes assurent que nous aurons un été, un bel et bon été, dont les chaleurs se feront sentir le 5 juin prochain, sans avant. Mais Nick et les autres nous ont tant leurrés depuis 8 mois?...

Nous apprenons la mort, à l'âge de 71 ans, de M. Charles Benvignat, architecte, né à Boulogne, professeur pendant 31 ans aux Ecoles académiques de Lille.

Le R. P. Didon, Dominicain, qui vient prêcher à Lille, il y a quelques années, a été nommé prieur du couvent de Saint-Jacques, rue Jean-de-Beauvais, à Paris; il a été installé en cette qualité samedi dernier.

Le prix du salon a été décerné, cette année, à un jeune statuaire du Nord, M. Henri Peinte, de Cambrai auteur d'une statue en plâtre de *Sarpedon*.

Le Cercle horticole du Nord organise, pour le 22 septembre prochain, avec le concours de la Ville, une nouvelle Exposition qui aura lieu dans le square de la République, du 22 septembre au 1^{er} octobre.

Un accident des plus graves s'est produit ce matin, au pied d'une maison en construction.

Un ouvrier nommé Dumont travaillant à la toiture, et placé sur le bord, voulut tirer une barre de fer, mais l'effort qu'il fit pour exécuter cette manœuvre lui fit perdre l'équilibre, et il tomba d'une hauteur de 9 mètres.

Pendant la chute, le malheureux ouvrier chercha à se retenir à une traverse en fer sans pouvoir y parvenir; il tomba sur un petit marier carré qui se rompit, enfin, la descente fut interceptée par une planche, qui fut sa planche de salut à trois mètres du sol. Sans cela il était indubitablement tué.

D'après les constatations médicales faites immédiatement par le docteur Bayard, Dumont fut reconnu avoir le coude fracturé au cubitus, et de larges contusions aux lombes.

Les accidents, sont le plus souvent, nous ne osons de le répéter, causés par l'imprudence des victimes. Quand on vit avec un peuple automatique et brutal comme les machines, il faut être d'une prudence exemplaire. Il y va, du reste, de la santé et de la vie même.

Un ouvrier d'un peignage de la rue de Tourcoing, nommé Vamwensbergh, a eu, il y a quelques jours, la main et l'avant-bras droits complètement broyés entre deux cylindres. Il a fallu faire l'amputation.

L'accident s'est produit dans les circonstances suivantes. Vamwensbergh voulant retirer la laine de son métier, au lieu de se servir d'un long crochet destiné à cet usage, le fit avec la main. De sorte que celle-ci se trouva tout-à-coup engagée entre les deux cylindres et broyée avec une partie du bras.

Le membre entier fut enlevé infailliblement écrasé, sans un ouvrier voisin qui arrêta la machine, en chassant la courroie de la poulie motrice.

Conduit immédiatement à l'hôpital, c'est le docteur Godefroy qui a procédé à l'amputation.

Un incident comi-tragique s'est passé, hier matin vers neuf heures, au bord du canal, près du pont du Fresnoy. Une femme, de 40 ans environ, malproprement vêtue, s'est jetée dans l'eau, mais, instinct de la conservation, prenant le dessus, elle appela au secours.

Le gendarmier de Tourcoing a conduit hier onze expulsés à la frontière par le Mont-à-Leux.

Une tentative d'évasion a eu lieu lundi à Marqu-en-Barœul. Le nommé Cardenas, fraudeur, était conduit à la maison d'arrêt en compagnie de quatre autres prisonniers par deux gendarmes de la résidence de Lille, lorsque, par un violent effort, il parvint à se débarrasser de la chaîne qui lui tenait le poignet, puis prit la fuite.

Le gendarme Barbier, sans perdre une seconde sauta de cheval, et bien que le prisonnier eût déjà escaladé plusieurs haies et fossés, il put le ressaisir à une distance de 200 mètres.

Cardenas a déjà subi un grand nombre de condamnations.

Pour la chronique locale, G. Boudolot

L'Exposition de tableaux de la rue Pavurée a, malgré la pluie, reçu un grand nombre de visites, les deux jours de Pentecôte.

On y remarque plusieurs toiles de peintres flamands célèbres, Van Dael, (tableaux religieux). Van Dyck (nature morte), De Vos (animaux). Il y a encore quantité d'autres tableaux de Cortez, (animaux) de Bakalowicz (tapisserie) de Fonèche marine).

Nous engageons les amateurs à venir visiter cette collection; l'exposition ne doit durer que 15 jours.

Le détenteur de toutes ces toiles, M. Byr fait des échanges et des ventes et achats.

Un déplorable accident s'est produit dimanche vers cinq heures du soir, dans le tir de la rue de Valenciennes, au-dessus de Seclin. — Un jeune homme de la commune, le nommé Victor Fouquet, examinant les coups à environ un mètre cinquante du but, lorsqu'un tireur, en épaulant sa carabine, pressa maladroitement la gâchette et la balle vint frapper dans le bas-ventre le pauvre garçon qui tomba sans connaissance. — Transporté immédiatement dans son domicile, il a reçu les soins de M. le docteur Couvreur qui n'a pu jusqu'ici extraire la balle. Sa situation est grave car l'inflammation qu'est déclarée dans la plaie fait craindre une péritonite.

On nous assure que les gardes trop espacés du tir de l'Union, ne présentent pas toutes les garanties désirables.

Il y a quelques années, le père du jeune Fouquet a succombé aux suites d'une blessure qu'il s'était faite avec un pistolet qui éclata entre ses mains dans une fête d'épousailles.

Un crime épouvantable a été découvert dimanche matin à Thiant. Des passants ont trouvé sur le rive du Petit-Escarot un cadavre, puis ont aperçu un cadavre qu'ils ont retiré de l'eau. C'était celui d'un enfant de douze ans, J. Coupe. A la vue des blessures qu'il portait, ils se sont empressés de prévenir les autorités. On a constaté qu'on était en présence d'un assassinat.

Le pauvre enfant avait reçu six coups d'un instrument contondant, dont un seul suffisait pour donner la mort. On avait ensuite jeté son corps dans le canal.

Le résultat de l'enquête que J. Coupe, qui travaillait au moulin de Prouvy, l'a quitté samedi vers neuf heures et demi du soir, après avoir touché sa quinzaine, s'élevant à 14 fr. Il a suivi l'escalot pour regagner le domicile de ses parents, à Thiant. Chemin faisant il a parlé à des bateliers, qui la pluie tombant par torrent, l'engageaient à venir s'abriter dans leur bateau.

L'enfant qui était nu d'un parapluie, le remercia et continua sa route. Il avait parcouru environ deux kilomètres, quand, la chaussée obliquant, il se trouva dans un endroit isolé, c'est par des arbres. C'est là que le crime a été commis.

On n'a pas retrouvé sur lui son argent, pas plus que son parapluie. On croit que le pauvre enfant a dû être asommé d'abord, fouillé et ensuite jeté dans l'escalot. On a remarqué sur la rive de grandes taches de sang, et une branche d'arbre a été brisée sous le poids du corps de la victime.

Ses malheureux parents, inquiets de ne pas le voir revenir, se sont mis à sa recherche. Ils ont exploré, sans résultat, toute la nuit, Thiant, Prouvy, etc.; ce n'est que huit heures qu'on leur a apporté le cadavre de leur pauvre enfant.

L'instruction se poursuit. Un individu qu'on avait arrêté a été relâché, mais on espère découvrir les auteurs de ce crime, qui a jeté l'épouvante dans toute la contrée.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 mai. — Alphonse Wittoix, rue des Longues-Haies, cour Desreumaux, 211. — Gustave Aerschot, rue de la Guinguette, cour Six, 3. — Marie Billocamps, rue de Valenciennes, 11. — Marie, rue des Anges, 17. — Firmin Parent, rue de Lanoy. — Louise Collier, boulevard de Paris, 11. — Léon Blondot, rue de la Confiance. — Jeanne Lingier, rue de l'Ermitage, cour Castel, 49.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 mai. — Charles Finkelnauer, 6 ans, rue Ste-Thérèse, 61. — Marie Lepag, 7 ans, rue Notre-Dame, 44. — Louis Delcroix, 2 ans, rue de la Bassée-Masure. — Pels, présent sans vie, rue Delatre, cour St-Joseph, 1. — Philomène Debock, 7 mois, rue du Fontenois, 202. — Elise Delannoy, 38 ans, rue de Lanoy, 3.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 20 mai. — Jean-Baptiste Vancraeynest, 45 ans, cabaretier, et Eugénie Balteaux, 34 ans, sans profession. — Jean Sanders, 34 ans, tisserand, et Marie Kroon, 30 ans, tisserande. — François Housse, 28 ans, appreteur, et Céline Delaby, 23 ans, dévideuse, et Elol Desail, 26 ans, employé d'écrit, et Virginie Dujardin, 32 ans, journalière. — Auguste Vantomme, 32 ans, tisserand, et Marie Derudder, 39 ans, tisserande. — Dominique Leverrier, 23 ans, employé de commerce, et Victoire Alloncius, 26 ans, sans profession. — Adolphe Duponchel, 23 ans, tisserand, et Marie Demoulin, 27 ans, soignouse. — Maurice Thiempont, 31 ans, déboureur, et Anne Philippaerts, 30 ans, soignouse. — Arthur Vraux, 22 ans, fleur, et Marie Delmarie, 33 ans ménagère. — Eugène Bellet, 28 ans, employé de commerce, et Valentin Theest, 21 ans, sans profession. — Henri Bois, 25 ans, domestique, et Marie Desbiscop, 22 ans, repasseuse. — Louis Clarière, peintre en voiture, et Marie Barat, giletière. — Antoine Gilmet, 32 ans, camionneur, et Louise Demeure, 23 ans, servante. — Cyrille Clays, directeur de fabrique, et Marie Tienrien, sans profession.

Destombes, aux Vingt-Ballets. — Albert Ferrer, rue du Prince. — Madelon. — Rose, rue de Lille. — Georges Ledoux, rue de Lille. — Emile Dannels, rue du Tilleul. — Zélie Vandamme, aux Phalempins. — Marie Mortier, au Chemin des Carliers. — Henri Noit, issue Thoa.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 mai. — Jules Dumortier, 9 mois, à la Malmaison. — Marie Devoldre, 48 ans, épouse de J.-B. Gadenne, rue du Dragon. — Marie Desmet, 9 ans 2 mois, au Risquons-Tout. — François Leclercq, 80 ans 7 mois, veuf de Angélique Six, rue Neuve-du-Pouilly. — Sabine Broquaert, 40 ans, célibataire. — Léon Lefebvre, Louis Haa, 43 ans 4 mois, époux de Reine Montagne, rue de Menin. — Philomène Montagne, 37 ans, épouse de Louis Commine, rue du Tilleul. — Pierre Heurnert, 7 mois, rue de la Laitte.

MARIAGES du 21 mai. — Eugène Dufrenoy, 25 ans, employé de commerce, et Marie Lepers, 23 ans, sans profession. — Gastave Delou, 24 ans, peignour, et Joséphine Garte-cuisse, 21 ans, soignouse. — Charles Deletemme, 33 ans, couvreur, et Coralie Deriaux, 21 ans, soignouse. — Alphons Filipo, 24 ans, laurier, et Adèle Billiet, 27 ans, tisserande. — Alfred Bui, 27 ans, tisserand, et Maria Lambin, 20 ans, couturière. — Désiré Vanzevener, 37 ans, tisserand, et Augustine Dele-hambre, 28 ans, tisserande. — Camille Barbe, 23 ans, garçon de magasin, et Marie B-ogueliere, 25 ans, soignouse. — Léon Lefebvre, 22 ans, employé de commerce, et Florin Bolain, 26 ans, servante. — Henri Desreumaux, 23 ans, fleur, et Thésodora Cras, 27 ans, soignouse. — Martial Mariem, 26 ans, tisserand, et Céline Dufrenoy, 24 ans, bébéuse. — Jean-Baptiste Deparchin, 26 ans, fleur, et Thésodora Boel, 23 ans, dévideuse. — Henri Marin, 31 ans, bonnetier, et Joséphine Leman, 27 ans, sans profession. — Joseph Cahy, 27 ans, tisserand, et Sophie Delannoy, 25 ans, lessiveuse. — Henri Gaeremynck, 24 ans, ourdisseur, et Thésodora Vince, 21 ans, soignouse.

Abraham Senou, 63 ans, sans profession, et Adèle Bodart, 20 ans, soignouse. — Alfred Desmetre, 22 ans, tisserand, et Marie Lamarque, 22 ans, dévideuse. — Jules Vandebreck, 25 ans, fleur, et Joséphine Naigt, 23 ans, couturière. — Henri Deriaux, 26 ans, pionnier, et Sidonie Deriaux, 21 ans, dévideuse. — Louis Braye, 21 ans, corbonnier, et Marie Dumortier, 21 ans, rattachouse. — Martial Duquesne, 27 ans, trieur, et Marie Blancke, 27 ans, tisserande. — Emile Petit, 25 ans, rattachour, et Sophie Marrisol, 21 ans, soignouse. — Julien Pollet, 37 ans, tisserand, et Cécile Deleberghe, 35 ans, moulineuse.

Les amis et connaissances de la famille VAN DE PLANCHKE, qui, par suite, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Joséph VAN DE PLANCHKE, décédé à Watrelos, le 21 mai 1877, à l'âge de 76 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 24 mai 1877, à 9 heures 1/2, en l'église de Watrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Place.

Les amis et connaissances de la famille BUREAU, qui, par suite, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame-Mathilde-LOUIS-THIAS BUREAU, décédée à Roubaix, le 23 mai 1877, à l'âge de 22 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 24 mai 1877, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les personnes qui, par suite, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 24 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur CLÉMENT-FRANÇOIS DELPOSSÉ, manufacturier, décédé à Roubaix, le 23 mai 1877, à l'âge de 62 ans. — Les personnes qui, par suite, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 24 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame-Emma-Joséph ROUZET, épouse de Monsieur Auguste FERRET, décédée à Roubaix, (hameau du Hutin), le 22 avril 1876, dans sa 57^e année. — Les personnes qui, par suite, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le jeudi 24 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame-Suzanne-Joséph ROUZET, épouse de Monsieur Auguste FERRET, décédée à Roubaix, (hameau du Hutin), le 22 avril 1876, dans sa 57^e année. — Les personnes qui, par suite, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cour d'assises du Nord
Audience du mardi 13 mai 1877
(De notre correspondant particulier)
1^{re} affaire. — Trois qualifiés. C'est pour le troisième, Edouard Soys, vient s'asseoir sur le banc de la cour d'assises, bien qu'il ne soit âgé que de 28 ans. Il est né à Valenciennes, c'est à Valenciennes où il était en résidence obligée qu'il a commis des vols, étant garçon au café de la Paix.

Le 11 avril dernier, il monta dans sa chambre, et partit tranquillement. Quand les autres personnes monteront pour se coucher, ils trouveront la porte fermée, on fut obligé d'aller chercher un serrurier. C'est alors qu'ils constatèrent que la malle de l'un d'eux, celle de Nafrechour, avait été fracturée. Six chemises en foulard, un portefeuille renfermant des papiers, un album de photographies, une chaîne de montre, 150 fr. en or, 7 fr. en argent, divers autres objets, et un livret appartenant au sieur Ferrand.

Plusieurs fois déjà, on avait tout dans la maison. Soys fut soupçonné, mais tout d'abord les recherches faites pour l'arrêter furent inutiles. Ce n'est que plus tard qu'il fut arrêté à Lille, après avoir commis d'autres vols qualifiés. Il s'est reconnu coupable du vol commis à Valenciennes, il nie les autres, malgré l'évidence la plus grande.

Reconnu coupable, il est condamné à 20 ans de travaux forcés.
M. P. — M. Morillot.
Défenseur M^{re} Barbedienne.

La seconde affaire est jugée à huit-tôt.
3^e Affaire. — Banqueroute frauduleuse. ACTE D'ACCUSATION.

Le 14 septembre 1876, un jugement du Tribunal de commerce de Roubaix, déclarait la faillite de Labitte, Jules, représentant de commerce et négociant à Roubaix. Tandis que le liquidateur, M. G. Deval, se chargeait de la liquidation, l'actif atteignait à peine le chiffre de 50,000 francs, quinze cents francs. Le liquidateur n'avait ni tenu de livres, ni fait d'inventaires. La date de cessation de ses paiements, était par jugement en date du 19 octobre, reportée au 1^{er} septembre 1871. Outre ce qui est mentionné en état de banqueroute simple, Labitte

FIN.

FIN.

FIN.

FIN.